

BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR
CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)
Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions
Avenue des Arts 10-11, 1210 Bruxelles
tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet : <http://www.irceline.be>



Bulletin d'information du jeudi 2 juillet à 10h30

Ozone :

- Hier mercredi 1^{er} juillet : **dépassement du seuil européen d'information en 20 stations de mesure (sur 41).**
- Aujourd'hui jeudi 2 juillet : **risque élevé de dépassement du seuil européen d'information de 180 µg/m³ aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.**
- Demain vendredi 3 juillet : **risque élevé de dépassement du seuil européen d'information de 180 µg/m³.**

OBSERVATIONS

Hier mercredi 1^{er} juillet :

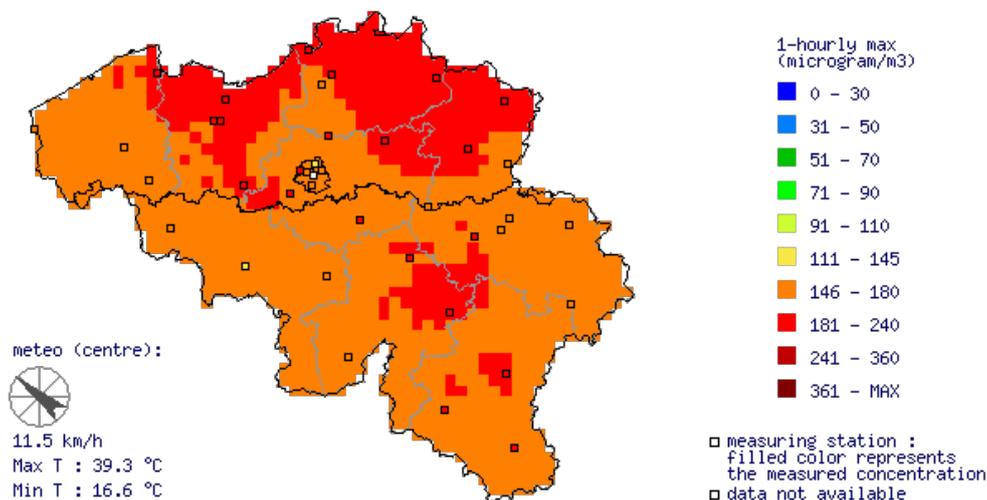
Hier mercredi 1^{er} juillet, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 µg/m³ a été dépassé en 20 stations de mesure (sur 41) en Belgique : 13 (sur 19) stations de mesure en Flandre, 1 (sur 6) station de mesure à Bruxelles et 7 (sur 15) stations de mesure en Wallonie. 180 µg/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier étaient en Flandre de 210 µg/m³ (Dessel), en Wallonie de 191 µg/m³ (Sinsin) et à Bruxelles de 187 µg/m³ (Berchem-Sainte-Agathe).

Code	Localité	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m ³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m ³)
41B011	Berchem-Sainte-Agathe	16h00 - 18h00 19h00 - 20h00	187 µg/m ³ à 20h00	177 µg/m ³ à 21h00
42N016	Dessel	14h00 - 20h00 21h00 - 22h00	210 µg/m ³ à 16h00	194 µg/m ³ à 22h00
42N027	Bree	15h00 - 21h00	198 µg/m ³ à 18h00	188 µg/m ³ à 22h00
42N035	Aarschot	13h00 - 15h00 17h00 - 19h00	191 µg/m ³ à 15h00	180 µg/m ³ à 21h00

42N040	Sint-Pieters-Leeuw	15h00 - 17h00	183 µg/m ³ à 16h00	175 µg/m ³ à 20h00
42N045	Hasselt	13h00 - 20h00	195 µg/m ³ à 15h00	182 µg/m ³ à 20h00
42R811	Schoten	13h00 - 20h00	197 µg/m ³ à 14h00	187 µg/m ³ à 20h00
42R831	Berendrecht	13h00 - 19h00	196 µg/m ³ à 15h00	187 µg/m ³ à 20h00
42R841	Mechelen (Technologielaan)	17h00 - 21h00	187 µg/m ³ à 20h00	179 µg/m ³ à 21h00
43N063	Corroy-Le-Grand	14h00 - 15h00	184 µg/m ³ à 15h00	170 µg/m ³ à 20h00
43N073	Vezen	18h00 - 20h00	182 µg/m ³ à 19h00	171 µg/m ³ à 21h00
43N093	Sinsin	17h00 - 19h00	191 µg/m ³ à 19h00	171 µg/m ³ à 21h00
43N113	Saint-Ode	16h00 - 17h00	188 µg/m ³ à 17h00	169 µg/m ³ à 21h00
43N121	Offagne	16h00 - 17h00	182 µg/m ³ à 17h00	167 µg/m ³ à 20h00
43N132	Habay-La-Neuve	14h00 - 15h00	184 µg/m ³ à 15h00	165 µg/m ³ à 20h00
43R240	Engis	19h00 - 20h00	184 µg/m ³ à 20h00	167 µg/m ³ à 21h00
44N012	Moerkerke	14h00 - 15h00 16h00 - 20h00	199 µg/m ³ à 18h00	182 µg/m ³ à 21h00
44N051	Idegem	14h00 - 16h00	191 µg/m ³ à 16h00	174 µg/m ³ à 20h00
44R701	Gent	17h00 - 20h00	192 µg/m ³ à 19h00	179 µg/m ³ à 21h00
44R710	Destelbergen	16h00 - 20h00	195 µg/m ³ à 19h00	179 µg/m ³ à 21h00
44R740	Sint-Kruiswinkel	14h00 - 20h00	195 µg/m ³ à 19h00	183 µg/m ³ à 21h00

Daily highest 1-hourly Ozone concentrations on: Wednesday 01/07/2015



Concentrations horaires maximales mesurées le mercredi 1^{er} juillet 2015

PREVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui jeudi 2 juillet :

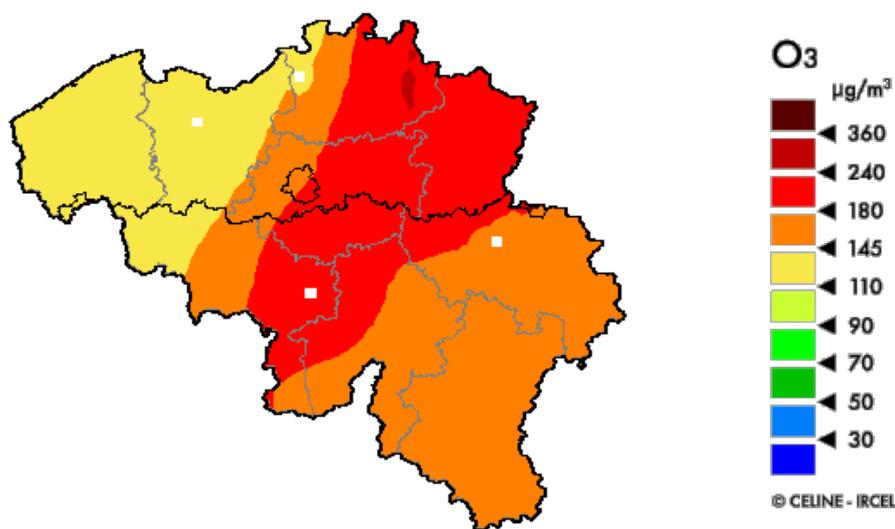
Aujourd'hui, le temps restera très chaud et ensoleillé dans la première moitié de la journée. Pendant l'après-midi, la nébulosité et le risque d'orages augmenteront, surtout dans l'ouest du pays. Il y aura

une grande différence de température entre l'est et l'ouest du pays : la température pourra être jusqu'à 10°C plus basse à l'ouest de la Belgique qu'à l'est.

En raison des conditions météorologiques favorables à la formation d'ozone, les concentrations d'ozone resteront élevées aujourd'hui. À cause de l'accumulation des polluants, les concentrations pourront être encore plus élevées que les jours précédents. Aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi, le risque de dépassement du seuil d'information est à nouveau élevé.

Les concentrations d'ozone les plus élevées sont prévues dans le centre et l'est du pays. À l'ouest, en raison des températures plus basses, les concentrations d'ozone seront moins élevées. Il n'est pas exclu que le seuil d'alerte de 240 µg/m³ soit dépassé localement.

- Concentrations maximales horaires prévues : généralement comprises entre 120 et 210 µg/m³.
- Seuil européen d'information de 180 µg/m³: **risque de dépassement élevé** aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi. Les concentrations d'ozone resteront probablement sous le seuil d'information dans l'ouest du pays.
- Seuil européen d'information de 240 µg/m³: faible risque de dépassement local dans le centre et l'est du pays.

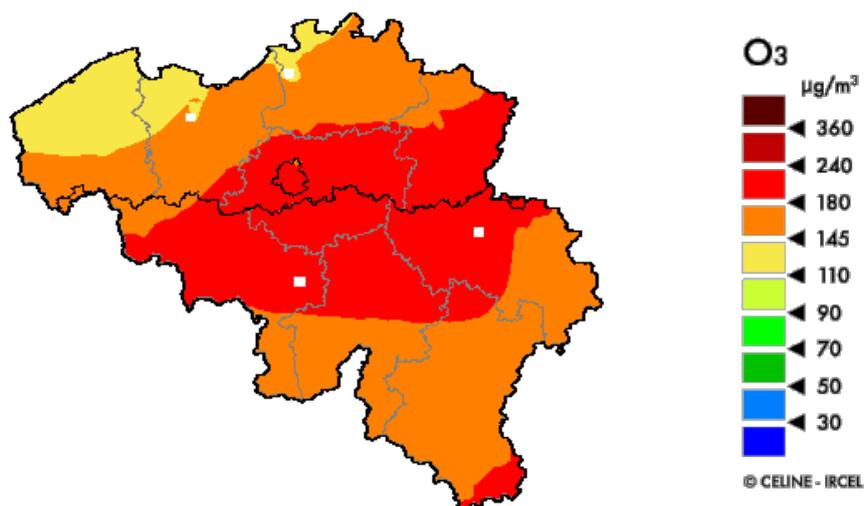


Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 2 juillet 2015

Demain vendredi 3 juillet :

Vendredi, le temps restera chaud et ensoleillé en première partie de journée. Dans l'après-midi, la nébulosité (et le risque d'orages) augmentera à partir du sud-est. Les concentrations d'ozone resteront élevées aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi. Le risque de dépassement du seuil européen d'information restera élevé vendredi.

- Concentrations maximales horaires prévues : généralement comprises entre 140 et 200 µg/m³.
- Seuil européen d'information de 180 µg/m³: **risque de dépassement élevé** aux endroits restant ensoleillés dans l'après-midi.
- Seuil européen d'information de 240 µg/m³: faible risque de dépassement local.



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 3 juillet 2015

Après-demain samedi 4 juillet :

Samedi, les températures seront extrêmement élevées et pourront atteindre 37°C en Campine. Dans l'après-midi, la nébulosité et le risque d'orages augmenteront néanmoins. À ce stade, les concentrations d'ozone qui résulteront de cette situation sont encore difficiles à prévoir. Plus d'informations seront communiquées dans un futur bulletin.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website <http://www.irceline.be>, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi. Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations sur une durée de 8 heures ; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations horaires.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires (**)
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour_contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées pendant toute l'année :

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit

(**) La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : *Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)*
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : <http://www.vmm.be>
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : <http://www.luchtkwaliteit.be>
- Santé : *Agentschap Zorg en Gezondheid*
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : <http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx>

En Région bruxelloise : *Bruxelles Environnement (IBGE)*

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (<http://www.bruxellesenvironnement.be>) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne : *Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)* – Internet : <http://www.awac.be>

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM : Mevrouw Katrien Smet (woordvoerdster) – tel. : GSM 0473/99.28.70
- VMM labo lucht Antwerpen : de heer Edward Roekens – tel. : 03/244.12.31
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: mevrouw Ria Vandenreyt (porte-parole) - tél.: 02/553.35.64

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs – tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson – tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE :

- FR : M. Philippe Maetz – tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
M. Thierry de Vos – tél : 02/227.57.04 ou 02/227.57.02 – GSM : 0499/54.28.85
- NL : M. Frans Fierens – tél : 02/227.57.01 – GSM 0494/62.91.40